

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 226-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.880

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Grimm (Burgdorf, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Ecole enfantine et école professionnelle: indemnisation des spécialistes et des experts

Auxiliaires de classe à l'école enfantine

Pour favoriser le meilleur début possible de la carrière scolaire des enfants, le canton de Berne propose des auxiliaires de classe à l'école enfantine et des leçons SOS.

Les auxiliaires de classe assistent l'enseignant ou l'enseignante dans la salle de classe, dans les gestes du quotidien qui ne sont pas directement liés à l'enseignement, aide les enfants à nouer les lacets de leurs chaussures, à se changer dans le vestiaire ou à se rendre aux toilettes. Les personnes pouvant être engagées comme auxiliaires de classe sont habituées à côtoyer des enfants, mais **il n'est pas nécessaire qu'elles aient une formation pédagogique**. L'auxiliaire de classe peut en règle générale être mise à contribution six heures par semaine. **Cette personne gagne 30 francs de l'heure.**

Les enseignants et enseignantes ont fait de bonnes expériences avec les auxiliaires de classe, qui allègent leur travail et apportent aux enfants un soutien supplémentaire dans le quotidien scolaire. En tout et pour tout, plus de 9 000 des 10 000 heures d'auxiliaires de classe ont été

prises à contribution. En raison de cette expérience positive, le canton de Berne va doubler le nombre d'heures à disposition.

Expert à l'école professionnelle

Dans la préparation et le suivi ainsi que l'organisation des examens de fin d'apprentissage, bon nombre d'écoles professionnelles du canton de Berne ont chaque année recours à des experts et expertes au cours de la procédure de qualification, dans différentes disciplines (économie et société, allemand, français, anglais, information, communication et administration, etc.). Les experts sont chargés de la correction des épreuves écrites, de faire passer les examens oraux, de la surveillance etc. Ces responsabilités supposent de solides compétences spécialisées. De nombreux experts et expertes doivent d'ailleurs demander à leur employeur de leur accorder des vacances ou un congé non payé. Chaque année des milliers d'heures de travail sont ainsi fournies sous une considérable pression du temps. En effet, les résultats d'examen doivent pouvoir être notifiés aux élèves et étudiants dans les plus brefs délais. **L'indemnité s'élève à 30 francs de l'heure.**

Autrement dit, l'indemnité est la même pour les auxiliaires de classe et les experts et expertes (dont pourtant la formation doit être la même que celle des enseignants et enseignantes spécialisés).

Les questions posées ci-après ne sont pas destinées à remettre en question les indemnités des auxiliaires de classe ou à les faire baisser.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il connaissance de la grande inégalité qui prévaut entre ces deux catégories de personnel, toutes deux d'un précieux secours ?
2. Les auxiliaires de classe et les experts et expertes sont-ils indemnisés à l'heure ou par leçon ?
3. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il le niveau très bas de l'indemnité des experts et expertes ?
4. Comment le Conseil-exécutif se propose-t-il d'assurer que la procédure de qualification se maintienne au niveau de qualité prescrit par la Confédération si les écoles professionnelles ne disposent plus d'experts et expertes suffisamment formés ?
5. Quelle est la position du canton de Berne dans la comparaison intercantonale à cet égard ?
6. Le Conseil-exécutif est-il prêt à mettre au point un nouveau modèle d'indemnisation plus nuancé ?

Motivation de l'urgence

La préparation des procédures de qualification pour 2016 va commencer incessamment. Les responsables des examens des différentes écoles professionnelles sont à la recherche d'experts et expertes. Afin que la qualité soit garantie et donc également les indemnités, ces questions doivent être réglées rapidement.